



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS  
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

AGENCE DE VENTE  
Agneau lourd

# Bulletin agneau lourd

28 mai 2008

## Décision sur le prix

La semaine dernière vous receviez un résumé de la décision de la Régie concernant le prix. Au-delà de la déception que ce prix d'hiver ne s'applique que pour une seule semaine, il est important de voir que nous avons maintenant un historique de prix d'hiver qui mettra les bases pour les prochaines négociations pour le prix d'hiver 2009, ce qui n'était pas le cas pour cette année. Par ailleurs, fort de cette expérience de négociation, la Fédération et les acheteurs sont conscients et d'accords pour débiter les négociations du prix dès la fin de cet été.

### Surplus - exemple d'application

À ce sujet, la Régie a décidé que :

Lorsque la Fédération offre des agneaux en surplus :

- a) une priorité d'achat est accordée aux acheteurs qui ont conclu un engagement annuel avec la Fédération;
- b) la quantité qu'elle doit offrir doit être d'au moins 50 % de la quantité en surplus et elle doit être offerte au prorata des volumes d'engagements annuels des acheteurs;
- c) ces agneaux en surplus sont offerts au prix de :
  - 7,25 \$/kg pour la période se terminant le 31 mai 2008;
  - 6,98 \$/kg pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2008.

*Selon la nouvelle entente :*

Si à la semaine 34 les acheteurs ont une demande de 1600 agneaux et que les producteurs ont une offre de 2000 agneaux, la Fédération pourrait décider de mettre en marché des agneaux en surplus. (Il y a 750 agneaux qui sont vendus en contrat annuel). Si la Fédération décide de mettre en marché 300 agneaux en surplus, elle devra offrir 150 agneaux en priorité aux acheteurs ayant un contrat annuel (au prorata des contrats annuels). Ce sont ces 150 agneaux qui pourraient être vendus à 6,98 \$. Si par la suite les autres 150 agneaux sont vendus, par exemple, à 7,02 \$ :

- Le prix des agneaux en ventes annuelles sera de 7,18 \$
- Le prix moyen des agneaux en ventes hebdomadaires sera de 7,14 \$ (150 agneaux à 6,98 \$, 150 à 7,02 \$, 950 à 7,18 \$).

## Classification

Dans le Ovin Québec de janvier 2008, nous vous faisons part de l'entrée en vigueur d'une nouvelle grille de classification ainsi que des autres recommandations du comité paritaire de classification lorsque le nouveau prix entrerait en vigueur. Ainsi depuis le 25 mai, c'est la grille de classification, à la page suivante (**tableau 1**), qui s'appliquera sur tous les agneaux abattus.

## Autres recommandations du Comité paritaire :

- Le poids maximum des agneaux pour la catégorie 3 est maintenant de 27,3 kg ainsi, avec la marge de 10 % permise, les agneaux de plus de 30,03 kg seront payés à ce poids maximum ;
- L'indice de classification des agneaux non classifiés sera calculé à partir des agneaux classés du lot, si au moins 75 % des agneaux du lot sont classifiés. Dans le cas contraire, ce sont les 25 derniers agneaux classifiés au cours des trois mois précédents qui est utilisé. Si aucune donnée n'existe pour ces deux conditions, c'est la moyenne provinciale de la semaine précédente qui sera utilisée ;
- Lorsqu'une carcasse est amputée d'une partie pour condamnation partielle, cette carcasse n'est pas classifiée et l'indice moyen du lot du producteur est utilisé, toutefois l'indice ne peut dépasser 100.

## Autres informations :

- Veuillez prendre note qu'à partir de la semaine prochaine, les frais de transport à partir de l'encan du Bic vers l'abattoir Forget seront majorés de 4\$ à 5\$. Avec l'augmentation des prix de l'essence, il est à prévoir que d'autres transporteurs vont aussi suivre le pas.
- **Il est important de noter que pour prévoir les mois d'été et éviter de gros surplus, il est important de recevoir un maximum de prévision de la part des producteurs. La collaboration de tous est souhaitée.** Par ailleurs, plusieurs producteurs pensent à tort qu'il est permis de livrer 10 % d'agneaux de plus que leur confirmation. Seul un écart de 5 % en moins est permis, au cas où un agneau mourrait avant la livraison ou autre. De ce fait, tout agneau livré en plus de la confirmation pourrait être payé au prix du surplus.
- Dans les derniers mois, plusieurs producteurs ont manifesté leur mécontentement en ce qui concerne la moyenne de leur agneaux classifiés à Luceville. Étant donné le grand nombre d'agneaux qui n'étaient pas classifiés, à cause d'un problème d'accessibilité, il est possible que l'utilisation de la moyenne ait pu en pénaliser certains, surtout dans le cas où un ou deux agneaux classifiés obtenaient un indice de 75. Toutefois, la problématique est maintenant réglée et sauf en cas de force majeure tous les agneaux seront classifiés. Il est à noter que les classificateurs sont audités régulièrement et qu'une formation provinciale a eu lieu afin de rendre la classification encore plus uniforme à travers la province.

Tableau 1 : Grille de classification

		Conformation				
		1	2	3	4	5
Gras	1	75	80	80	80	80
	2	75	80	80	90	95
	3	75	80	90	95	100
	4	75	80	100	100	101
	5	75	80	101	101	102
	6	75	80	102	102	103
	7	75	80	103	103	104
	8	75	80	104	104	105
	9	75	80	104	104	105
	10	75	80	104	104	105
	11	75	80	104	104	105
	12	75	80	103	103	104
	13	75	80	102	102	103
	14	75	80	101	101	101
	15	75	80	100	100	100
	16	75	80	95	95	95
	17	75	80	90	90	90
	18	75	80	85	85	85
	19	75	80	80	80	80
	20	75	75	75	75	75
	21	75	75	75	75	75
	22	70	70	70	70	70
	23	70	70	70	70	70
	24	70	70	70	70	70
	25	70	70	70	70	70

*Finalemment, veuillez prendre note que je quitterai mes fonctions de coordonnatrice de l'Agence de vente à la Fédération ce vendredi 30 mai 2008 pour occuper un nouveau poste d'agente de commercialisation à la Direction de la Commercialisation de l'UPA. Afin d'assurer une transition harmonieuse, je continuerai à travailler avec la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec à raison deux jours par semaine pour une certaine période sur des mandats précis concernant l'Agence de vente. Ainsi, je n'assurerai plus la coordination des opérations de l'Agence de vente au quotidien. Vous pourrez continuer à contacter Madame Annie Bouchard ou encore Mesdames Sanchagrín et Lachance selon vos besoins tel qu'habituellement. Par contre, en ce qui à trait aux questions qui m'étaient dévolues, veuillez contacter Mme Marie-Ève Tremblay.*

Merci de votre collaboration et au plaisir de travailler de nouveau avec vous.

Ndeye Marie Diallo

... La suite de l'information dans le prochain ovin Québec, également l'information est à jour sur le site Internet de la Fédération au [www.agneauduquebec.com](http://www.agneauduquebec.com)